



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs

Fédération Française des Échecs

Comité directeur du 24 septembre 2022

Compte rendu

Présents : Georges Bellet (président), Thierry Delelis-Fanien (vice-président), Bertrand Demaille, Ludwig Fantin Jean-Marc Flouzat, Jean-Luc Lurvois, Didier Pascal (trésorier adjoint), , Alain Saint Arroman (secrétaire), Matthieu Vieira (secrétaire adjoint)

Invité présent : Franck Gibaud (Pdt CDJE 63)

Excusés : Guy Fanget, Gérard Hernandez, Margaux Lefèvre, Rémi Legendre, Françoise Ringot (trésorière), Jérôme Valenti,

I. Administratif

- Remplacement de Claire Pernoud

Claire Pernoud ayant démissionné de sa fonction de membre du Comité Directeur de la ligue, il a été procédé à son remplacement. En application de l'article 6.6 des statuts, le secrétaire général demandé au premier non élu de la liste « Agir Ensemble » de la remplacer. Suite à son refus suivi de plusieurs autres, c'est le 14^e des 15 membres titulaires de la liste, Rémi Legendre (Club de Romans - 26) qui a accepté.

- Demandes de remboursement de frais de déplacements

Il est précisé que le formulaire en ligne sur le site de la ligue intitulé « demande de participation aux frais de déplacement pour une finale nationale » n'ouvre pas automatiquement un droit. La présentation du document sera modifiée afin d'éviter tout malentendu.

- Calendrier des réunions

Comité Directeur :

⇒ samedi 14 janvier à Lyon.

⇒ samedi 13 mai à Cébazat

⇒ samedi 23 septembre à Voiron

Assemblée Générale de la ligue :

⇒ samedi 25 février à Lyon

- Proposition de Rembourser des frais de déplacement pour le Comité Directeur

Suite à plusieurs remarques récentes, un débat s'engage sur l'opportunité de rembourser ou non les frais de déplacement pour les membres du Comité Directeur pour les réunions statutaires.

B Demaille estime qu'il n'est pas anormal de faciliter la participation des membres du CD en les indemnisant de leurs déplacements.

Didier Pascal estime que le propre de l'engagement bénévole est que cela coûte du temps et parfois de l'argent. Il y a toujours la possibilité de déclarer un don afin d'obtenir une réduction d'impôt.

● VOTE N°1 - Contre = 6 ; Pour = 3

- Proposition de faire les réunion du CD en hybride (présentiel + visio)

B Demaille c'est une bonne idée pour faciliter ceux qui ont des problèmes de déplacement. On a le droit de le faire dans la mesure où aucun texte ne l'interdit.

A Saint Arroman : ce type de solution reviendrait de fait à ne faire que de la visio car qui se déplacerait pour une réunion si cette facilité était admise ?

D Pascal : Cela ne présente aucune difficulté technique, mais la question n'est pas là. Les réunions en présentiel sont indispensables, elles servent aussi à échanger de façon plus informelle, à se communiquer des petites infos.

● VOTE N°2 - Contre = 7 ; Pour = 2

- Proposition d'accepter les procurations pour les réunions du CD

A Saint Arroman : étant donné que ce problème relève du règlement intérieur de la ligue, le CD ne peut pas prendre une décision. Il peut engager un débat dans le but de proposer une modification du règlement à l'AG.

Il est proposé que l'AG se prononce sur la modification de l'article 1.2 du règlement intérieur : chaque membre du CD a droit à une seule procuration par an (3 réunions de CD) et une personne ne peut être porteuse que d'une seule procuration.

- VOTE N°3 – Abstention = 1 ; Contre = 2 ; Pour = 6

- Suivi des amendes

Le trésorier n'a pas connaissance des amendes qui ont été infligées aux équipes par les directeurs de groupes, ce qui pose problème puisque les clubs, en début de saison, sont censés être à jour de leurs dettes pour pouvoir se re-affilier.

Th Delelis contactera tous les directeurs de groupes et mettra une procédure au point afin que les informations remontent au trésorier.

II. Scolaires

- Règlement des championnats scolaires dans la ligue

JL Lurvois : le règlement aurait du être voté lors du CD de juillet, mais il manquait des éléments d'informations sur la façon dont allaient se dérouler les championnats départementaux dans le 69.

On sait maintenant qu'il n'y aura qu'un seul tournoi.

Les principales modifications proposées portent sur le fait que dans les académies de Lyon, Grenoble et de Clermont-Ferrand, chaque département pourra qualifier 2 équipes pour la finale académique.

Le département du Rhône aura la faculté de qualifier 2 équipes supplémentaires.

Il est ajouté que dans chaque académie, les places non pourvues par un département pourront être ré-attribuées par le responsable scolaires de la ligue.

Il est insisté sur le fait que le nouveau règlement national prévoit que pour pouvoir se qualifier pour une finale académique, il faudra obligatoirement avoir assez de joueurs pour faire une équipe complète lors de la phase départementale individuelle.

B. Demaille regrette de ne pas avoir connaissance du texte, le projet de règlement n'ayant pas été communiqué en amont de la réunion. Il lui est répondu que nous pensions avoir un vidéoprojecteur pour

projeter le texte, mais cela n'a pas été le cas ; les explications détaillées qui viennent d'être fournies doivent être suffisante pour éclairer les membres du CD.

Proposition d'adopter le nouveau règlement scolaire de la ligue ;

- VOTE N°4 - Abstention = 1 ; Pour = 8

- Point d'information sur Class'Échecs

A. *Saint Arroman* : prévu à l'origine pour équiper 500 écoles en kits de jeux (1 échiquier mural + 10 jeux) le programme a enregistré 2800 demandes. Il a donc été demandé aux ligues de participer au financement de kits supplémentaires à hauteur de 50 % avec la FFE. Ceci a permis la fourniture de près de 1000 kits supplémentaires, la ligue ARA ayant décidé lors du CD de juillet de mettre 2000€ pour financer 50 kits supplémentaires sur son territoire. Par la suite, les CDJE pourront acheter encore d'autres kits à prix coûtant pour équiper des écoles non retenues.

Lecture est faite du nombre des écoles candidates sur la ligue par département.

III. Jeunes

- Règlement du Championnat des jeunes de la ligue

M *Vieira* : dans le règlement national, la méthode de calcul des quotas pour les catégories « mixte » a changé. On prend désormais en compte l'ensemble des licenciés, garçons et filles, et non plus les seuls garçons. La ligue va intégrer ce mode de calcul pour les quotas départementaux.

Le nombre total de places ne change pas : 120 places sont attribuées de façon fixe (1 place par catégorie d'âge/département/Mixte et filles) et 180 par des quotas, proportionnels au nombres de licencié.e.s.

Des qualifications exceptionnelles pourront être demandées sur dossier au directeur du championnat

Les qualifications départementales doivent être terminées au moins 1 mois avant la date du Chpt de ligue. Les droits d'inscription seront majorés à l'approche de la date du chpt, sauf pour les repêchés.

La présence exceptionnelle de tiers dans la salle du tournoi est autorisée uniquement par le président de la ligue ou par le directeur du tournoi

- VOTE N°5 du Règlement du Championnat jeunes de la ligue : Pour = unanimité

Matthieu Vieira est nommé directeur de la compétition.

Les arbitres peuvent candidater jusqu'au 1^{er} décembre.

- Nationale 3 jeunes

Inscriptions jusqu'au 25 octobre.

Dates prévues : 4 décembre, 22 janvier, 5 mars. Phase finale le 26 mars

Le règlement national a changé et impose une seule montée par ZID. Le règlement de la ligue qui ne tenait pas compte des ZID pour la montée en N2 jeunes devra être modifié. La constitution géographique des groupes sera également ajustée.

Il y a besoin de directeurs de groupes.

IV. Technique

Th Delelis : La ligue a perdu un groupe en N4 et n'en a donc plus que 4. Il y aura 7 groupes en R1, les calendriers sont en train d'être mis en ligne

L Fantin demande des explications sur les critères retenus pour la montée des équipes de R1 en N4. *Th Delelis* et *M Vieira* lui répondent, notamment sur les cas d'égalités.

V. Divers

- Stage dirigeants

Un stage de formation à l'attention des nouveaux clubs et des futurs dirigeants s'est tenu à Chambéry le 17 septembre. 8 personnes ont participé dont plusieurs responsables de nouveaux clubs. *Didier Pascal* et *Alain Saint Arroman* ont animé bénévolement ce stage qui pourra être reconduit en cas de besoin.

Le président,
Georges BELLET



Le secrétaire,
Alain SAINT-ARROMAN

